



Compte rendu Conseil Municipal de Mondrainville

Vendredi 14 avril 2017

Convoqué le 4 avril 2017, le Conseil Municipal de la commune de MONDRAINVILLE s'est réuni sous la présidence de Madame Edith GODIER, maire.

Membres présents : Edith GODIER - Didier BERTHELOT – Patrick BUFFARD - Christèle LOUVEAU - Franck LEMERAY - Delphine TROPRES -

Membres absents excusés : Sébastien LETELLIER- Marie-José BLEUX.

Le conseil municipal est composé de 8 membres en exercice, 6 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Didier BERTHELOT est élu secrétaire de séance

Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférables "CLECT"

Délibération 2017-05

Par délibération en date du 23 février 2017, le conseil communautaire de la communauté de communes « Vallées de l'Orne et de l'Odon » a décidé de créer la commission d'évaluation des charges transférées et a fixé sa composition : La CLECT est composé de 23 membres. Chaque conseil municipal dispose d'un représentant.

Il appartient donc au conseil municipal de Mondrainville de désigner son représentant.

Madame le maire propose sa candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la désignation de madame Edith GODIER, comme représentant de la commune au sein de la CLECT.

Indemnités du maire et des adjoints

Délibération N° 2017-06

Madame le maire fait part du décret 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 mars 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Il ressort des dispositions de ce décret que l'indice terminal de la fonction publique est modifié. Dès le mois de janvier 2017, les indemnités de fonction des élus doivent être calculées en référence au nouvel indice terminal de la fonction publique.

Les délibérations N° 2014* 10 et N° 2014* 11 du 28 mars 2014 doivent être abrogées et remplacées selon l'indice terminal en vigueur à la date du calcul.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'abroger et de remplacer les délibérations 2014 N° 10 et N° 11
- De calculer les indemnités selon l'indice terminal en vigueur à la date du calcul

Approbation du compte de gestion 2016 et du compte administratif 2016
Délibération N° 2017-07 Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues : 523 674.39 €	Dépenses réalisées : 334 198.69 €
Recettes prévues : 523 674.39 €	Recettes réalisées : 419 927.63 €

Résultat cumulé 2015 : 160 557.82 €
Part affectée investissement : 32 531.43 €
Résultat de l'exercice 2016 : 85 728.94 €
Résultat cumulé 2016 : 213 755.33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses prévues : 85 381.43 €	Dépenses réalisées : 44 987.51 €
Recettes prévues : 85 381.43 €	Recettes réalisées : 46 377.34 €

Résultat cumulé 2015 : - 32 531.43 €
Résultat de l'exercice 2016 : 1 389.83 €
Résultat cumulé 2016 : - 31 141.60 € (001)
Reste à réaliser à reporter sur budget 2017 : 6 151.00 €
Besoin de financement : 31 141.60 + 6 151.00 = 37 290.60 (1068)

Vote du compte de gestion 2016

Le compte de gestion présentant les mêmes résultats que le compte administratif en ce qui concerne les prévisions, les réalisations et les résultats ; il est approuvé à l'unanimité des membres présents

Vote du compte administratif 2016

Madame le maire présente le compte administratif 2016 comprenant les prévisions, les réalisations et les résultats et demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif ainsi présenté.

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif, Edith GODIER, Maire, passe la parole au 1^{er} adjoint et quitte la salle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (5 voix pour) approuve le compte administratif 2016 et invite madame le maire à rentrer et à poursuivre l'ordre du jour.

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016
Délibération N° 2017-08 Budget CCAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues : 1 692.12 €	Dépenses réalisées : 1 545.50 €
Recettes prévues : 1 692.12 €	Recettes réalisées : 882.50 €

Résultat cumulé 2015 : 748.62 €

Résultat de l'exercice 2016 : -663.00 €

Résultat cumulé 2016 : 85.62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses prévues : 21.34 €	Dépenses réalisées : 0 €
Recettes prévues : 21.34 €	Recettes réalisées : 0 €

Résultat cumulé 2015 : - 21.34 €

Résultat de l'exercice 2016 : 0 €

Résultat cumulé 2016 : 21.34 €

Vote du compte de gestion 2016

Le compte de gestion présentant les mêmes résultats que le compte administratif en ce qui concerne les prévisions, les réalisations et les résultats ; il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Vote du compte administratif 2016

Madame le maire présente le compte administratif 2016 comprenant les prévisions, les réalisations et les résultats et demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif ainsi présenté.

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif, Edith GODIER, Maire, passe la parole au 1^{er} adjoint et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (5 voix pour) approuve le compte administratif 2016 et invite madame le maire à rentrer et à poursuivre l'ordre du jour.

Affectation des résultats 2016 au budget 2017
Délibération N° 2017-09

Madame le maire rappelle la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016

En conséquence, les résultats du budget général et du CCAS seront cumulés et repris dans le budget général 2017.

Résultat de fonctionnement du budget de la commune : 213 755.33 €

Résultat de fonctionnement du CCAS : 85.62 €

Résultat repris : 213 840.95 €

Résultat d'investissement du budget de la commune : - 31 141.60 €

Résultat d'investissement du CCAS : 21.34 €

Résultat repris : 31 120.26 €

Reste à réaliser : 6 151.00 €

Besoin de financement : 37 271.26 €

INSCRIPTION BUDGETAIRE BUDGET 2017

001 : Déficit d'investissement : 31 120.26 €

1 068 : Part affectée investissement : 37 271.26 €

002 : Excédent de fonctionnement 176 569.69 €

Vote des subventions allouées aux associations

Délibération N° 2017-10

Madame le maire propose au conseil municipal d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

Comité des fêtes	460.00 €
Club des aînés	460.00 €
Mondrainville Loisirs	460.00 €
Mondrainville Loisirs subvention exceptionnelle	150.00 €
Comité de Jumelage	460.00 €
Quan Khi Dao	460.00 €
Association des parents d'élèves	200.00 €
Association des anciens combattants	180.00 €
Familles rurales Evrecy	220.00 €
Ecole de danse de Grainville-sur-Odon	30.00 €
Association foot Verson	60.00 €
ASLO Tourville-sur-Odon	150.00 €
FSE Collège de Verson	84.00 €
CIFAC Caen	114.90 €
ADMR	150.00 €
FSL	85.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions aux différentes associations ci-dessus exposées.

Objet : Vote des taux d'imposition pour l'année 2017

Délibération N° 2017-11

Madame le Maire informe qu'il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016. Elle propose au conseil municipal de se prononcer sur les taux suivants :

- Taxe habitation : 18.18 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.22 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.24 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter ces taux d'imposition pour l'année 2017

Vote du Budget Primitif 2017

Délibération N° 2017-12

Présentation générale du budget :

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre en section fonctionnement et en section investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	charges à caractère général	274 314.79 €
012	charges de personnel	143 774.00 €
014	Atténuation de produits	12 528.00 €
65	charges de gestion courante	90 107.90 €
66	charges financières	13 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	48 550.00 €
042	Opérations d'ordre	1 400.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		583 674.69 €
RECETTES		
013	Atténuation de charges	0 €
70	Produits des services	61 150.00 €
73	Impôts et taxes	138 696.00 €
74	Dotations et participations	146 579.00 €
75	Autres produits de gestion courante	60 500.00 €
77	Produits exceptionnels	180.00 €
R002	Résultat reporté	176 569.69 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		583 674.69

SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
21	immobilisations corporelles	30 131.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	43 500.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		73 631.00 €
D001	Solde d'investissement reporté	31 120.26 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		104 751.26 €
RECETTES		
10	Fonds propres (T.A. + FCTVA)	15 600.00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	37 271.26 €
1323	Subvention d'équipement	930.00 €
165	Remboursement caution	1 000.00 €
021	Virement de la section fonctionnement	48 550.00 €
040	Opération d'ordre	1 400.00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		104 751.26 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15